

Ceci est l'étape 5 de la préparation de votre déclaration. Remplissez cette annexe et **joignez-en** une copie à votre déclaration. Pour en savoir plus, lisez le guide à la ligne correspondante.

Étape 1 – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	Inscrivez 11 474 \$	300			1
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1951 ou avant) (utilisez la grille de calcul fédérale)	(maximum 7 125 \$)	301	+		2
Montant pour époux ou conjoint de fait (joignez l'annexe 5)		303	+		3
Montant pour une personne à charge admissible (joignez l'annexe 5)		305	+		4
Montant pour aidants familiaux pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience Nombre d'enfants pour lesquels vous demandez le montant pour aidants familiaux	352 × 2 121 \$ =	367	+		5
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (joignez l'annexe 5)		306	+		6
Cotisations au RPC ou au RRQ :					
Cotisations d'employé (cases 16 et 17 de tous les feuillets T4) (joignez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		308	+		•7
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		310	+		•8
Cotisations à l'assurance-emploi :					
Cotisations d'employé (cases 18 et 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 955,04 \$)	312	+		•9
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (joignez l'annexe 13)		317	+		•10
Montant pour les pompiers volontaires		362	+		11
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage		395	+		12
Montant canadien pour emploi (si vous avez déclaré des revenus d'emploi à la ligne 101 ou 104, lisez le guide à la ligne 363)	(maximum 1 161 \$)	363	+		13
Montant pour le transport en commun		364	+		14
Montant pour les activités artistiques des enfants		370	+		15
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (joignez l'annexe 12)		398	+		16
Montant pour l'achat d'une habitation		369	+		17
Frais d'adoption		313	+		18
Montant pour revenu de pension (utilisez la grille de calcul fédérale)	(maximum 2 000 \$)	314	+		19
Montant pour aidants naturels (joignez l'annexe 5)		315	+		20
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 001 \$ ou utilisez la grille de calcul fédérale si vous aviez moins de 18 ans)		316	+		21
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la grille de calcul fédérale)		318	+		22
Intérêts payés sur vos prêts étudiants		319	+		23
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (joignez l'annexe 11)		323	+		24
Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels transférés d'un enfant		324	+		25
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (joignez l'annexe 2)		326	+		26
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 1999 ou après	330				27
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 237 \$ ou 3 % de la ligne 236 de votre déclaration.	—				28
Ligne 27 moins ligne 28 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				29
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (faites le calcul à la ligne 331 dans le guide)	331	+			30
Additionnez les lignes 29 et 30.	=			▶	332
Additionnez les lignes 1 à 26 et la ligne 31.					335
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables			×		15 %
Multipliez la ligne 32 par la ligne 33.					338
Dons (joignez l'annexe 9)			+		349
Additionnez les lignes 34 et 35.					
Inscrivez ce montant à la ligne 48 de la page suivante.					
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux					350

Continuez à la page suivante.

